

AMENDE
100 \$
+ FRAIS
+ 3 POINTS
D'INAPTITUDE
Article 311 du CSR

- > Tous doivent se conformer aux signaux d'un brigadier scolaire adulte et redoubler de prudence à l'approche des brigadiers juvéniles. Même les cyclistes!

AMENDE
200 \$ + FRAIS
+ 9 POINTS
D'INAPTITUDE
Article 460 du CSR

- > Si les feux intermittents des autobus scolaires sont en marche, les véhicules doivent rester en place!

AMENDE
DE 15 \$
à 1890 \$
+ FRAIS
+ DE
1 POINT
À 30 POINTS
D'INAPTITUDE
Article 328 du CSR

- > Les enfants sont souvent distraits, spontanés et insouciants, causant des situations dangereuses sur les routes. Les excès de vitesse réduisent le temps de réaction des conducteurs.

AMENDE
30 \$ + FRAIS
Article 300-2006 du règlement municipal

- > Stationner ou immobiliser son véhicule dans un endroit interdit, même pour une minute seulement, augmente les dangers pour les enfants.

AMENDE
1000 \$
+ FRAIS
+ 4 POINTS
D'INAPTITUDE
Article 327 du CSR

- > Lorsqu'un conducteur impatient commet différentes infractions susceptibles de mettre en péril la vie, la sécurité des personnes ou celle d'une propriété, il peut s'agir d'une action imprudente au sens de la loi.

Pour une plus grande sécurité aux abords des écoles, vos policiers vous rappellent :

- > de laisser la priorité aux enfants et aux autobus scolaires;
- > que les enfants devraient sortir du véhicule sur le trottoir;
- > que la courtoisie et la patience sont des ingrédients importants pour prévenir les accidents;
- > que la sécurité publique, c'est aussi votre responsabilité.

Les cyclistes sont aussi assujettis au Code de la sécurité routière.



POLICE.GATINEAU.CA